

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	14 + 4
Date de la convocation :	30.05.2023
Date d'affichage :	30.05.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 14 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 4 Absents ayant donné pouvoir : N. GUISLAIN à L. BASECQ – P. CAREY à P. PACCOU – F. BOULANGER à C. LEFEBVRE - S. MOUVEAUX à P. JOURDAIN
- 0 Excusés :

Madame Julie TYBOU a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-24 : Règlement intérieur de la Salle Saint Laurent – Modification

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2019, le conseil municipal avait adopté le nouveau règlement intérieur applicable lors de la location de la salle Saint Laurent.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier le règlement intérieur afin de prendre en considération les nouveaux tarifs (cautions) et des mesures relatives à la tranquillité publique.

Les modifications proposées apparaissent en rouge dans le projet de modification du règlement intérieur de la Salle Saint Laurent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise et approuve, à l'unanimité, les modifications proposées dans le règlement intérieur joint en annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 12 juin 2022,

Affiché le 14 juin 2022

Transmis au contrôle de légalité le 14 juin 2022,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**La Secrétaire de Séance
Julie TYBOU**

